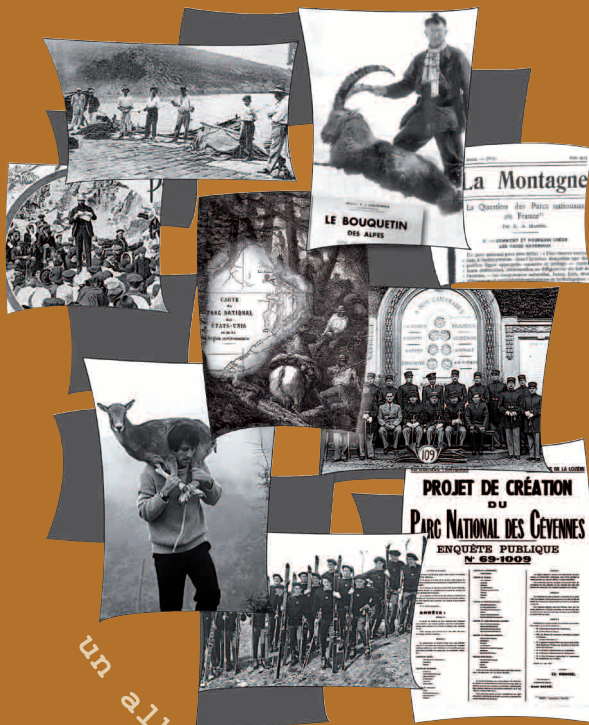




Parcs nationaux de France 50 ans d'histoire

Aux origines des parcs nationaux Pionniers



un album de famille



Sabatier Michelle, Merveilleux du Vignaux Pierre, Jaffeux Henri

© Parcs nationaux de France - 2010

Parcs nationaux de France, cinquante ans d'histoire

**Pionniers,
aux origines des parcs nationaux :
un album de famille**

Sabatier Michelle, Merveilleux du Vigneux Pierre, Jaffeux Henri

Préface

50 ans ! Voici venu l'âge de la maturité.

C'est le moment de jeter un coup d'oeil en arrière, de prêter un peu d'attention à l'album de famille que, pris par le feu de l'action, on avait jusque là quelque peu négligé.

Avec ce livret, la communauté des parcs nationaux français porte un regard sur des origines qui remontent à plus de 150 ans.

Voilà que nous reconnaissons, parmi les ancêtres de nos parcs nationaux, les « *séries artistiques* » inventées par les peintres de l'école de Barbizon en 1861, le parc national du Yellowstone créé en 1872 aux Etats-Unis sur demande de l'expédition Washburn dans le Wyoming, mais aussi les premières expérimentations françaises de parcs nationaux dans nos colonies... et dans l'Oisans.

Voilà que nous allons à la rencontre de nos nombreux prédécesseurs, personnalités souvent hors du commun, issues de tous les milieux, artistes, écrivains, intellectuels, scientifiques, médecins, géographes, chasseurs, sportifs, industriels, politiques, ingénieurs des eaux et forêts, gardes-chasse, urbanistes, hauts fonctionnaires, maires, conseillers généraux, présidents d'associations internationales (UICN...), nationales (TCF, CAF, SNPN, LPO, Association des parcs nationaux de France et des Colonies) ou locales (Confrérie des amis des sources...) et de nombreux autres qui ont confronté leurs rêves, leurs craintes, leurs conceptions de l'intérêt général, souvent au prix de fortes frictions.

Nous essayons d'être leurs héritiers et nous sommes fiers de reprendre le flambeau. A nous de méditer leurs réussites et leurs erreurs, d'accepter que nos convictions s'adaptent à un monde qui change, de respecter des interlocuteurs de plus en plus nombreux qui devront demain partager la gouvernance de nos territoires d'exception.

Jean Pierre Giran, Président de Parcs nationaux de France.

Une idée neuve au XIXe siècle

En France, c'est sur le terreau laissé par Jean-Jacques Rousseau, Victor Hugo, Prosper Mérimée et bien d'autres, hommes, femmes de lettres et artistes, des XVIIIe et XIXe siècle qu'il faut rechercher les racines des fondements de nos parcs nationaux. Leur pensée, leurs écrits, voire leur révolte contre les « démolisseurs » (V. Hugo), se diffusèrent « dans la seconde moitié du XIXe siècle, auprès d'une élite sociale et intellectuelle hantée par les altérations des paysages ruraux que provoquent l'urbanisation, l'industrialisation et le développement des infrastructures de transport... »

Ceux par qui tout a commencé

En 1853, les peintres de l'Ecole de Barbizon plaident auprès de Napoléon III pour la préservation de la forêt de Fontainebleau. Mais des « séries artistiques » aux premiers balbutiements des réserves naturelles et des parcs nationaux, fruits d'initiatives personnelles ou associatives, à la loi de 1960 qui les consacra, le processus fut long, chaotique, incertain. Tout au long des XIXe et XXe siècles quelques personnalités singulières, à l'esprit souvent visionnaire, issues de secteurs très différents de la société civile et des administrations de l'État, ont jalonné ce parcours. Ce sont eux que nous appellerons les « pionniers ». Edouard-Alfred Martel, géographe, géologue, grand voyageur et initiateur de la spéléologie française, Alphonse Mathey, conservateur des Eaux et forêts, les responsables et les membres

de certaines associations comme le Club alpin français, le Touring club de France, la Société de protection des paysages de France en font partie. Bien qu'animés par des motivations variées, ils partageaient un objectif commun, celui de sauvegarder les caractéristiques d'un territoire à leurs yeux remarquable, voire exceptionnel, qu'ils jugeaient menacé. Ces précurseurs - et leurs successeurs - n'eurent de cesse de militer auprès des « pouvoirs publics », ou d'agir, dans les coulisses des administrations et des ministères, pour promouvoir leur projet. Mais il faudra attendre 1960 pour qu'une loi donne un contenu officiel à la notion de parc national.

Inspireurs et opposants

Des intellectuels, artistes, philosophes, des scientifiques, des naturalistes, des forestiers et des passionnés de chasse, des élus et des défenseurs de la culture et de la société rurale, des promoteurs du tourisme, du sport et de la vie saine : beaucoup de points de vue se sont fait entendre. Le mouvement touchait essentiellement les couches bourgeoises et cultivées de la population qui étaient représentées dans les associations touristiques et les sociétés savantes. Elles exprimaient leurs préoccupations devant les menaces que faisaient peser les activités humaines, le développement économique et la chasse (ou le braconnage) sur certaines espèces comme le chamois, le bouquetin ou... l'éléphant. Mais, en même temps, d'autres associations se préoccupaient pour leur part de « l'aménagement des montagnes » : notamment du développement de la houille blanche,

ou de l'amélioration pastorale, pour « *conserver aux montagnes leurs terres et leurs populations* ».

De son côté, l'État disposait sur le terrain de « *troupes* » (forestiers, directions départementales de l'Agriculture ou des Ponts et chaussées, préfectures...) qui vivaient les contradictions inévitables entre services parfois en concurrence.

Tâtonnements

Après l'adoption de la loi de 1960, la création des parcs fut déléguée à des « *chargés de mission* », souvent jeunes et, pour la plupart, issus de l'administration des Eaux et forêts. Formés à l'École de Nancy et dotés de compétences certaines pour la gestion forestière, ils devaient par contre créer leur expertise de toutes pièces pour concevoir des parcs nationaux puisqu'il n'existait pas de procédure très définie. Certains se sont rapidement adaptés, d'autres ont su écouter les conseils de tiers mieux avertis et prendre, plus ou moins, la mesure humaine et politique de la négociation. Cette invention devait d'ailleurs se poursuivre plus tard, une fois les équipes mises en place et effectivement à l'œuvre : le décret de création d'un parc national n'est pas le viatique nécessaire et suffisant pour donner sens à l'action, mais seulement un cadrage qui dessine des contours sans toujours fournir la matière.

La manière fut contingente et hésitante, contrariée par d'autres priorités ou par la difficulté à faire accepter, sur le terrain, cette « *chose* » vécue comme une contrainte ou une

privation de droits acquis. Les porteurs du projet ont abouti, parfois, mais pas toujours, à ce que certains territoires soient classés « *parcs nationaux* » (ou réserve naturelle, ou parc naturel régional). La démarche n'allait pas de soi : il s'agissait de définir les projets, de créer des outils qu'on espérait adéquats mais aussi d'aller à l'encontre d'autres intérêts, ressentis comme tout aussi légitimes, et de convaincre que cette innovation était réellement porteuse d'avenir pour les populations locales. Les inquiétudes suscitées par ces projets cristallisaient autour de difficultés récurrentes : obstacles au développement économique, mainmise de l'État, intérêts divergents des groupes sociaux, identité locale menacée ou revendiquée contre le « *colonialisme intérieur* » ou le « *néo-colonialisme* ».

Aux origines

Tout au début, quand l'idée de « *parc national* » surgit du Nouveau Monde, à la fin du XIXe siècle, il n'y a, en France et en Europe, ni ministère de l'Écologie ou de l'Environnement, ni définition officielle, ni réglementation opposable. Le concept se forgera petit à petit, à travers plusieurs rencontres internationales et à partir des premières réalisations, en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Europe. Pour certains, tels que la France, la Grande Bretagne et la Belgique, ce sera dans leur empire colonial, principalement entre les deux guerres, que sera expérimenté le concept.

De l'esthétisme au silence

A l'époque où Prosper Mérimée parcourt la France pour référencer le patrimoine historique, les « *peintres de l'école de Barbizon* » et leur fondateur, Théodore Rousseau, obtiennent, en 1861, pour 1097 hectares de la forêt de Fontainebleau (de vieilles futaies et des zones rocheuses), une dérogation aux règles d'exploitation habituelles en argumentant sur le caractère artistique exceptionnel des lieux. Pour la première fois, on va associer le souci de « *protection de la nature* », sous l'angle esthétique et paysager, et la gestion forestière. Ce premier outil juridique de protection de l'espace naturel, la « *série artistique* », sera décliné aussi à la Malmaison en 1873, à Rambouillet en 1892, à Gérardmer en 1901.

Dès 1892, Ernest Guinier, forestier, et membre de la Société des touristes du Dauphiné, demande la création de parcs nationaux forestiers « *pour motif d'intérêt artistique ou esthétique* » (Revue des Alpes). En 1906 (loi Beauquier), puis en 1930 (loi sur les sites), la protection des sites sera associée à celle des « *monuments naturels à caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque* ».

A l'aube du XXe siècle, le projet d'un parc national de l'Estérel est proposé par le Touring club de France (TCF). On peut ainsi lire en mai 1902 : « *Les Américains étonnent le monde [par la création de leurs parcs nationaux] c'est chose convenue, nous les étonnerons à notre tour, quand nous pourrons leur montrer notre Parc national de l'Estérel* » (sic).

Dès 1913 se tient à Paris, à l'initiative du TCF, le premier congrès forestier international qui se prononce en faveur de la création et de l'extension des parcs nationaux. Est créée, toujours à son initiative, l'Association des parcs nationaux de France et des colonies, dont la première activité sera de soutenir le premier parc national français, celui de la Bérarde, dû à l'initiative d'Alphonse Mathey, conservateur des Eaux et forêts.

En 1914, un vœu pour la création d'un parc national en forêt de Fontainebleau est émis par la Commission des sites de Seine-et-Marne et plusieurs sociétés artistiques et savantes. La guerre mettra fin à cette initiative.

En 1923, puis en 1931, se tiennent au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris, les deux premiers congrès internationaux de la nature, des sites et des monuments naturels. Du premier sortira l'Office international pour la protection de la nature, fondé à Bruxelles en 1928, ancêtre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

En 1932, l'écrivain Georges Duhamel produit un essai : « *Le parc national du silence* » qui aura un certain retentissement : « *une vaste région plaisante, intelligemment silencieuse... silence humain, sain, riche et surveillé comme un objet de grand prix* ». Comme lui, le philosophe-paysan chrétien Gustave Thibon, et de nombreux auteurs, peintres, créateurs, s'intéressent, à la même époque, à l'idée neuve que représente alors le parc national.

En 1933, la Société de biogéographie lance une enquête sur le fonctionnement des réserves et des parcs dans le monde en raison de la « *plus grande confusion qui régnait en cette matière* ». Une convention issue des travaux de la Conférence internationale de Londres « *pour la préservation de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique* » adoptera en 1937¹ des principes directeurs. Néanmoins, tout n'était pas réglé, et particulièrement la gestion au quotidien et le degré d'intervention de l'homme. On mesure déjà que les problèmes soulevés par la protection de la nature ne sont pas exclusivement du domaine scientifique et qu'ils revêtent aussi des aspects économiques et sociaux.

La formule américaine

Aux USA, dès 1832, est créée dans l'Arkansas la Hot Spring Reservation, la première réserve naturelle américaine (devenue parc national en 1911). Georges Catlin, artiste-peintre fin connaisseur de la culture amérindienne, propose que soient protégés, en un « *nation's Park containing man and beast* » : Indiens, forêts, bisons et originaux. Plus tard, en 1864, en pleine guerre de Sécession, un décret protège la vallée du Yosemite et les séquoias de Mariposa Grove, malgré l'opposition de l'Assemblée californienne, grâce à l'intervention du sénateur de Californie, Israël Ward Raymond. Les premières

photographies de ces paysages, et les peintures romantiques d'Albert Bierstadt, feront beaucoup pour répandre l'idée de parc national. Selon la légende, l'expédition « *scientifique* » de Washburn, qui explorait le Wyoming quelques années plus tard, aurait écrit au Congrès à Washington pour « *obtenir les moyens légaux de préserver les espaces sauvages et de les mettre à la disposition du public... et les conserver intacts pour les générations futures* » mais un agent de la Northern Pacific Railroad Company fut réellement à l'origine de nombreuses interventions auprès du Congrès. En 1872, le parc national du Yellowstone est créé. L'écrivain John Muir, fondateur du Sierra Club, argumente : « *(pour les citoyens) fatigués, énervés ou trop civilisés... partir à la montagne c'est rentrer à la maison... les parcs et réserves sont sources de vie* ». Dès lors il n'y eut pas de consensus : exploiter les forêts (qui relevaient du service des mines), ouvrir des mines, étendre les terres agricoles étaient des options également défendues par les citoyens américains. Sans parler des « natifs » dont on ne se préoccupait pas, à l'époque, de connaître l'opinion, quand on ne les éliminait pas lors des guerres indiennes. L'exemple américain est rapidement suivi au Canada (1885), Australie (1886), Nouvelle-Zélande (1894), Argentine (1901)...

L'Europe emboîte le pas

Dans la première décennie du siècle, le mouvement est lancé. Des réserves sont créées dans plusieurs pays européens (Prusse, Norvège, Danemark, Autriche ...). Mais c'est

1 « Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux », Société de biogéographie. ED. Paul Lechevalier. Paris, 1937

en Suède (1909), en Autriche (1913), puis en Suisse en Engadine (1914), que furent érigés les premiers parcs nationaux européens. D'autres suivent : Espagne (1918), Islande (1928), Pays-Bas (1930), Irlande (1932), Pologne (1933), Bulgarie (1934), Roumanie (1935), Finlande (1938), Grèce (1938). L'initiative de l'Italie qui crée le Parc national du Grand Paradis en 1922, à partir de la réserve de chasse établie depuis 1856 par le roi Victor-Emmanuel II pour protéger le bouquetin, aura une force d'émulation considérable vis-à-vis des régions frontalières du côté français. Le modèle du Parc national suisse fera référence, avec son concept de « *nature entièrement abandonnée à son développement naturel* ». Seule dérogation admise, les travaux sommaires tels que « *abris, sentiers, ponts* » : ni route, ni publicité, ni chasse, ni cueillette. Le tourisme y est cependant toléré, mais réglementé, et la surveillance est exercée par des gardiens accompagnés de chiens de police.

Pendant ce temps, en France...

En France, auprès des scientifiques, comme ceux du Muséum national d'histoire naturelle, certaines associations ont un rôle important.

Du côté des associations

La Société impériale zoologique d'acclimatation (actuellement : Société nationale de protection de la nature) est créée en 1854. Les associations à

vocation touristique, qui sont alors en pleine expansion, vont jouer un rôle majeur : le Club alpin français (fondé en 1874) et le Touring club de France (en 1890) se donnent notamment pour mission la protection des paysages et de la nature, et leur découverte. Dans une dynamique qui voit se développer les équipements routiers et hôteliers, les associations vont créer des itinéraires et des refuges dans la plupart des massifs montagneux. Au niveau national ou local on s'associe pour défendre les paysages et les patrimoines culturels : dans les Alpes, le Dauphiné, la Provence, les Cévennes, les Pyrénées, les Antilles etc.

Le positionnement de l'administration

Dès le Second Empire, des lois (1860, 1864, 1882) s'étaient donné pour objectif de reboiser ou d'engazonner plus d'un million d'hectares pour mettre fin aux défrichements et au surpâturage, accusés de provoquer érosion et crues torrentielles. Ces lois, mettant en cause des droits d'usage très anciens, ont été très mal accueillies par les communautés montagnardes dont elles compromettaient une survie souvent précaire. Après la chute de Napoléon III, la marge de manoeuvre sera réduite : c'est uniquement en cas de dangers « *nés et actuels* » que les forestiers pourront « *restaurer les terrains de montagne par des travaux de correction des torrents, une réglementation du pâturage et la plantation des bassins versants érodés* ». L'État doit acheter les terrains concernés, à l'amiable ou par expropriation.

L'épopée du service RTM (Restauration des terrains en montagne)

Les forestiers se rapprocheront des associations à vocation touristique, des sociétés d'agriculture et des industriels de la houille blanche pour convaincre l'opinion « éclairée » de l'enjeu que représente le reboisement. C'est alors que Michelet écrit : « *L'arbre mourant, la contrée meurt... le dernier coupé, disparaîtra le dernier homme* ». Le « *corps des forestiers* » est toutefois divisé entre ceux qui estiment que l'État peut intervenir de manière autoritaire et ceux qui voient, au delà de l'aspect technique, la place des questions pastorales dans le contexte social et culturel. Dans cette épopée forestière, l'administration des Eaux et forêts se forge une histoire dans la relation difficile avec les populations rurales qui ne sera pas sans conséquence, plus tard, lors de la création des premiers parcs nationaux.

Premières définitions

A la demande du Club alpin français, Edouard-Albert Martel publie en 1913 une étude sur les parcs nationaux dans le monde. Il en formule une définition : « *une réserve territoriale, à limites précises, à l'intérieur desquelles une disposition légale appropriée conserve et protège - contre toute destruction, détérioration ou défiguration du fait de l'homme - les composantes naturelles, faune, flore, sites pittoresques, et particularités géologiques ou hydrologiques* ». Il propose que l'État classe, à ce titre, plusieurs centaines de sites, dans soixante-dix départements. Henri

Defert, vice-président du TCF et Léon Auscher, président du Comité de tourisme en montagne militent pour un projet de parc national en Oisans, où ils voient un futur « *laboratoire* » de la capacité d'auto-régénération de la nature.

L'épisode des parcs coloniaux

Dès 1900, dans la première Convention de Londres (malheureusement jamais ratifiée), les puissances coloniales avaient défini des mesures de protection pour limiter le massacre de la grande faune africaine et préserver la ressource forestière. En 1921, un arrêté du gouverneur général de l'Algérie définit le statut administratif des parcs nationaux. Suivront, jusqu'en 1931, la création des treize premiers parcs algériens (Les Cèdres, Dar-el-Oued Taza, L'Ouarsenis, Djebel Gouraya...) sur plus de 27 000 ha ; en Tunisie la réserve de Djebel Ichkeul est créée. En 1923, à l'issue d'un « *Congrès international de la nature, des sites et des monuments naturels* » qui se tient à Paris, un décret présidentiel délimite « *sur le papier* » mais sans moyens particuliers, un parc national des terres australes dans les îles Kerguelen, St Paul et d'Amsterdam et l'archipel Crozet. En 1933, la deuxième conférence de Londres institutionnalise et pérennise le concept de parc national : « *sous contrôle public, avec limites intangibles etc* ».

Au Maroc un texte réglementaire (dahir) portant création des parcs nationaux, est formulé en 1934. Mais c'est en Afrique noire, sous l'impulsion des grands noms de la chasse

sportive et de la zoologie africaine (Malbraut, Gromier etc) et avec le soutien actif des ingénieurs forestiers d'outre-mer, que des parcs nationaux et réserves forestières et de faune ou de flore sont créés, en réaction contre les massacres d'animaux et la dévastation de l'Afrique centrale au début de la colonisation. Dotés d'infrastructures et gardés, ils joueront un rôle déterminant dans la remontée biologique des espèces menacées : Bangui et Bangora (1936, Centrafrique), réserves forestières d'Afrique occidentale, réserves de faune d'Odzala au Congo Brazzaville (1935), et les onze réserves naturelles à Madagascar (1926).²

Les premières réserves naturelles

La Ligue française de protection des oiseaux (LPO issue de la SNPN) sera à l'origine de la première réserve naturelle fondée en 1913 : la Réserve Albert Chapelier (Sept-Iles) en Bretagne. La Société *impériale* zoologique d'acclimatation (devenue *nationale* avec la République) parviendra, grâce à une politique d'achats fonciers et de conventions de gestion, à créer les réserves naturelles de Camargue (1927), de Néouvielle dans les Pyrénées (1935) et du Lauzanier dans les Alpes de Haute-Provence (1936). Mais c'est en vain qu'elle demande la création de parcs nationaux : une proposition de loi élaborée en 1937 et soutenue par le député Robert Sérot, ne sera jamais examinée.

La Bérarde

Longtemps seul « *parc national* » métropolitain, celui de la Bérarde (Oisans) est créé à l'initiative d'un conservateur des Eaux et forêts : Alphonse Mathey. Dès la fin du XIX^e siècle, l'exode rural s'amorce dans la vallée du Vénéon qui perd 10% de sa population en un quart de siècle. Parallèlement la vallée s'ouvre au tourisme et à l'alpinisme : en 1877 Boileau de Castelnaud, accompagné du guide Pierre Gaspard, accomplit l'ascension du versant sud de la Meije. A cette époque le pastoralisme est encore en pleine expansion : des milliers d'hectares d'alpages communaux sont mis en adjudication en Arles au bénéfice des éleveurs transhumants de Provence. Mais en 1906 les transhumants de la Crau ne renouvellent pas leur bail. C'est l'État qui va se porter adjudicataire : les forestiers vont pouvoir exécuter leurs projets de régénération des sols. C'est alors qu'Aphonse Mathey arrive à la conservation des Eaux et forêts de Grenoble en 1912 et il a en tête un projet de parc national. A. Mathey va faire en sorte que l'État devienne propriétaire des terrains loués. Le conseil municipal prend une délibération acceptant « *la création d'un parc national dans le fond de la vallée du Vénéon* » et une première acquisition par l'État intervient en 1913. L'Association des parcs nationaux et le TCF appuient l'initiative. Sans prendre d'autres dispositions, car il « *attend le salut des forces naturelles* », A. Mathey quitte Grenoble en 1914. Ce n'est qu'en 1921 qu'un service de surveillance (un brigadier et deux gardes) sera dédié

2 « La lettre des réserves naturelles n° 53, 1999 », Henri Jaffeux .

au parc. D'autres acquisitions, dans le Pelvoux et le Valgaudemar, porteront la surface acquise à 12 000 ha, et le « *Parc national de la Bérarde* » agrandi deviendra Parc « *du Pelvoux* » ou « *de l'Oisans* ».

La loi de 1960

Forestiers et naturalistes seront relativement moins présents dans la nouvelle vague de projets de parcs nationaux des années 1950, que pendant la période précédente, avant la seconde guerre mondiale.

Pourquoi si tard ?

Tardive, la législation française sur les parcs nationaux l'a certainement été par rapport à nos voisins européens. Pour des raisons complexes qui tenaient à la fois au caractère « *plein* » de l'espace rural, sauf aux marges, en altitude ou près des frontières... où justement ont été créés les premiers parcs nationaux. Il ne faut pas oublier non plus le poids des représentations mentales et l'impact négatif du terme « *parc* » qui évoque l'enclos, la barrière, l'enfermement, voire la « *réserve d'Indiens* », ni la défiance locale vis-à-vis du pouvoir étatique. Par ailleurs, l'administration des Eaux et forêts, quelque peu échaudée avec le R.T.M. et le Parc de la Bérarde, et qui gère aussi la chasse, la pêche et les paysages ne voit pas la nécessité de créer des structures administratives spécifiques pour protéger les espaces naturels.

Pourtant, au lendemain de la guerre (1947), le Conseil national de la

protection de la nature (CNPN) est créé avec pour mission :

- « *de définir le statut des parcs nationaux et réserves, et d'exercer une haute surveillance sur ceux qui existent déjà sur le territoire métropolitain,*
- *de donner son avis sur les mesures propres à assurer leur protection,*
- *d'étudier et de proposer les mesures législatives et réglementaires les concernant...»*

Des personnalités scientifiques éminentes comme Clément Bressou, Pierre Chouard, Paul Vayssière, Roger Heim en feront partie et prendront une part active à l'élaboration de la loi de 1960 et à la création des premiers parcs nationaux qui suivra. Quand la décision est prise de travailler à l'élaboration d'un texte de loi sur les parcs nationaux, ce sont les débuts de la Ve République, et Michel Debré, Premier Ministre, demande au directeur général des Eaux et Forêts, François Merveilleux du Vignaux, de « *faire vite* »... C'est une cellule spécialisée dans le domaine de la protection de la nature, au sein de la direction générale des Eaux et forêts (ministère de l'Agriculture), qui va s'en charger, sous la responsabilité d'Yves Bétolaud. La loi sur les parcs nationaux sera la dernière d'un « *train de lois* » visant à moderniser l'agriculture française (« *construire la ferme France* ») tout en protégeant quelques portions du territoire.

Une synthèse

L'élaboration du texte est fortement influencée par les débats qui ont

Yves BÉTOLAUD



Yves Bétolaud (1926-2003) naît à Paris, dans une famille de la grande bourgeoisie. Après des études à l'Institut national agronomique puis l'École nationale des Eaux et forêts à Nancy, son premier poste, en 1951, est dans le sud marocain, où il s'occupe beaucoup de restauration des sols. Dès cette époque, il noue avec des naturalistes des relations étroites. Il est ensuite nommé (à son « *grand dépit* »...) adjoint au chef du bureau du contentieux et des études juridiques à la direction générale des Eaux et forêts où il découvre que le droit est un outil primordial pour la protection de la nature. En juillet 1957, il fait adopter une loi, modifiant celle de 1930, qui donne une existence officielle aux réserves naturelles. Il est également

à l'origine d'un décret (1959) visant à préserver le « *caractère* » du littoral Provence-Côte d'Azur. Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, lui confie la création des parcs nationaux dont il fait adopter la loi en juillet 1960. En 1961, il est nommé chef de la division de la protection de la nature et des parcs nationaux... qui n'existent pas encore. « *Vous n'avez qu'à les créer !* », lui dit son ministre. Yves Bétolaud concevra le décret d'application de manière à pouvoir y intégrer des cas aussi différents que ceux de la Vanoise et de Port-Cros. En 1964, premier délégué à la DATAR, il part en mission en Allemagne avec Jean Servat, Jacques Thibaud et le colonel Beaugé pour y étudier le système des « *Naturparks allemands* » : leur rapport débouchera, après le colloque de Lurs, en septembre 1966, sur le décret du 1^{er} mars 1967 qui crée les parcs naturels régionaux. Devenu conseiller technique d'Edgar Faure, qui succède à Pisani, il se bat pour le rachat de centaines d'hectares en forêt de Fontainebleau. Sous-directeur de l'espace naturel au ministère de l'Agriculture, il lance un pré-inventaire des richesses naturelles de la France. En 1974, il est nommé directeur de l'Office national des forêts où il entretient de solides amitiés avec Jean Dorst, Théodore Monod, Pierre Pfeffer, Jean-Baptiste de Vilmorin, Alfred Balachowsky. Il préside la Société nationale de protection de la nature (1984-1992) et le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (1987-1992).

Extraits de la biographie d'Yves Bétolaud par Roger Cans et Isabelle Mauz.

Photo : Collection P. Truchet - I. Mauz
<http://ahpne.com>

lieu depuis plusieurs années autour du projet de parc national dans le massif de la Vanoise. Les scientifiques sont assez hostiles à l'idée d'ouvrir le parc au public, ce qui leur paraît contradictoire avec l'idée de protection, et peu compatible avec leurs projets de recherches. D'autres veulent au contraire en faire un lieu largement ouvert pour offrir une compensation aux populations urbaines, privées du contact avec la nature. D'autres y voient un moyen de reconstituer des populations de gibier, ou un outil de développement pour conforter les populations locales en difficulté... Les attentes sont multiples et diverses, et la loi va tenter d'en faire la synthèse en proposant un zonage concentrique :

- **Une zone centrale**, en général d'une superficie importante. Elle est normalement ouverte au public mais dotée d'une réglementation assez stricte (interdiction de déranger les animaux, de cueillir des végétaux, d'utiliser des instruments bruyants, de camper...). La surveillance est assurée par des «gardes-moniteurs» qui ont pour mission de faire respecter la réglementation et d'initier le public à la nature. A l'intérieur de la zone centrale, des réserves intégrales peuvent être créées, éventuellement interdites au public et destinées uniquement à la recherche scientifique. L'ensemble forme ce qu'on appelle le parc proprement dit. Contrairement à d'autres pays, et aux premiers projets de parcs nationaux, les terrains ne font pas l'objet d'une acquisition par l'État, ni d'une procédure

d'expropriation, mais seulement d'un système de « *servitude d'utilité publique* ». Le dispositif de l'achat foncier continuera en revanche d'être utilisé par le Conservatoire du littoral, créé en 1975.

- **Une zone périphérique** qui doit constituer une sorte de «*zone-tampon*» entre le parc proprement dit et l'espace extérieur. Normalement, c'est dans cette zone périphérique que l'activité d'accueil touristique doit se développer. Il n'y existe pas de contraintes particulières. En revanche, elle doit faire l'objet d'un «*ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le parc*», ce qui suppose des investissements conséquents de l'État et va justifier des négociations serrées, en proportion des attentes suscitées... et jamais assez satisfaites.

Yves Bétolaud qualifiera de « *parc national à la française* » ce « *modèle* » : « *Aucune mise en valeur, d'aucune sorte, ne (pouvant) en effet être réalisée sur un tissu socio-économique dégradé* ».

Le parc national de la Vanoise

L'idée de faire du massif de la Vanoise un espace protégé est ancienne ; elle date de l'entre-deux-guerres. En 1936, on a envisagé de créer une grande réserve de chasse le long de la frontière italienne ; ce projet ne s'est pas réalisé.

Nombreux sont ceux qui veulent un parc

Le CAF, le TCF, les scientifiques de la SNPN voulaient un véritable parc national mais pas forcément avec les mêmes objectifs : les premiers voulaient un parc « à l'américaine » accueillant le plus de visiteurs possible, les scientifiques des visiteurs choisis ou pas de visiteurs du tout. En 1943, le Dr Marcel Couturier, chirurgien grenoblois, alpiniste et grand chasseur de bouquetins et de chamois (quelque peu braconnier...), plaide pour un grand parc national de 80 000 ha, faisant pendant à celui du Grand Paradis, dont l'objectif premier serait de permettre aux bouquetins du côté italien de coloniser le versant français. Ses propositions ont été très écoutées dans les milieux cynégétiques et les contours actuels du Parc national de la Vanoise lui doivent beaucoup.

Un projet à l'échelle des Alpes

Un jeune homme d'origine vosgienne, Gilbert André, amoureux de la culture montagnarde, arrive à Bonneval-sur-Arc en 1953 et en devient le maire deux ans plus tard. Ses vues sont davantage teintées d'humanisme que de naturalisme et son projet de « *parc culturel* », incluant les villages, est d'envergure (près de 300 000 ha). Il en parle à de nombreuses personnalités politiques, médiatiques, administratives et littéraires, dont Louis Armand, directeur de la SNCF³, Eugène

Claudius-Petit, Pierre Dumas, Joseph Fontanet, Gustave Thibon, etc avec la plus grande conviction :

- Il faut un espace protégé, une enclave de nature intacte et de vie calme.
- Il faut prendre des mesures pour sauver la civilisation montagnarde et maintenir les hommes au pays.
- Il faut permettre aux citadins de revenir aux sources, dans un but éducatif et culturel.

Gilbert André vise surtout la jeunesse qu'il verrait bien fréquenter des lycées d'altitude inspirés par son projet.

Rassembler pour agir

Le Club alpin n'est pas en reste, son président, Lucien Devies, et René Varlet, le secrétaire général du comité d'étude « *Pour un parc national en Savoie* », ont des vues plus modestes (moins de 40 000 ha). En 1955, à l'occasion d'un séjour à Paris du professeur Penati, président du conseil d'administration du Parc national du Grand Paradis (Italie), René Varlet s'emploie à faire dialoguer : les forestiers, François Merveilleux du Vignaux directeur général des Eaux et Forêts, François Vidron secrétaire général du Conseil supérieur de la chasse, les scientifiques, Roger Heim, Jean Dorst, les grandes associations, etc...

Un architecte-urbaniste aux commandes

Le 11 septembre 1956, un jeune architecte-urbaniste, Denys Pradelle est chargé de mener une étude sur la

3 Auteur d'un « *Livre blanc sur l'environnement* ».

Gilbert ANDRÉ



Né le 27 août 1927, Gilbert André est originaire des Vosges ; son père est industriel du bois, sa mère pianiste. Il voyage plusieurs années dans les Alpes, convaincu que les montagnards sont heureux sans le savoir et qu'il faut trouver un moyen de stopper la dépopulation des vallées alpines. C'est en juin 1953 qu'il arrive à Bonneval-sur-Arc où il se lie avec les habitants. Il se convainc progressivement qu'il faut créer dans les Alpes un parc national, pour le bien commun des montagnards et des citoyens. Il s'emploie dès lors à concrétiser son idée. Il construit un réseau de relations qui va de Gustave Thibon à Antoine Pinay,

Daniel Rops, Samivel, Georges Duhamel... Il fait la connaissance d'Eugène Claudius-Petit et de bien d'autres personnalités influentes, comme Louis Armand. Il rencontre Hubert Beuve-Méry, fondateur du journal Le Monde. Tous sont extrêmement impliqués dans la modernisation de la France. Il formule un projet de « *Parc national français* » qui couvrirait une grande partie des Alpes, conçu comme une entreprise « *culturelle* » au service des habitants. Il rédige en ce sens un vœu, que le conseil général de la Savoie reprend mot pour mot et vote le 7 décembre 1955, à l'unanimité. En novembre 1957, l'Assemblée générale constitutive de l'association des Parcs de France réunit, sous la co-présidence de Georges Duhamel et de Eugène Claudius-Petit, une centaine de personnalités du monde politique, scientifique, juridique, littéraire, journalistique. Gilbert André se consacre dès lors entièrement à Bonneval, dont il est devenu maire. En quelques années, le village est métamorphosé, avec la participation active de ses habitants. Un réseau d'adduction d'eau et une centrale électrique sont construits, puis une fromagerie et un atelier d'art. L'habitat est rénové, de manière à conserver à l'extérieur un aspect traditionnel tout en modernisant les intérieurs. Quand la loi du 22 juillet 1960 sur les parcs nationaux est adoptée, Gilbert André estime que ni elle, ni le décret ne correspondent aux promesses faites aux montagnards. Nommé d'office membre du conseil d'administration, il n'y participe guère et, pendant plus de quarante ans, il continue à oeuvrer pour Bonneval. Il continue aujourd'hui de marcher en montagne, de préférence hors des chemins battus qui l'ont toujours rebuté.

Extraits de la biographie de Gilbert André par Isabelle Mauz et Karine-Larissa Basset
Photo : DR

création d'un parc national en Savoie par le ministère de la Reconstruction et du logement. Il visite d'autres parcs nationaux européens et mène une enquête complète sur les 31 communes des hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Il en arrive à la conclusion qu'un même parc doit pouvoir protéger la faune, la flore, les sites et les paysages tout en intégrant les diverses préoccupations scientifiques, touristiques et économiques, en articulant les trois zones autour du schéma « *radio-concentrique* » qui sera repris par la loi de 1960.

Création le 6 juillet 1963

Quand le Parc national de la Vanoise est créé en juillet 1963, le Dr Pétri, maire de Val d'Isère, traduit les attentes des élus locaux : « *Il n'est pas possible d'imaginer la création d'un parc national comportant un règlement qui entrainerait dans la région où il est implanté, sur le plan économique, une gêne ou un arrêt des activités existantes ou en pleine expansion. Tout au contraire... La création du parc devrait revaloriser les régions en régression.* » Le premier directeur du Parc national de la Vanoise, qui exerça cette fonction de 1963 à 1974, fut un ingénieur en chef des Eaux et forêts : Maurice Bardel. Il marquera longtemps de sa personnalité le caractère du parc national et la fonction de directeur. La visite de la Vanoise, accompagnée par ses soins, deviendra un « *classique* » pour convaincre les élus d'autres régions du bien fondé de la démarche. Joseph Fontanet, député et ministre, qui avait défendu le projet au Parlement, en sera

le premier président, tout en soutenant par ailleurs le développement des stations de ski dans le cadre du « *plan-neige* » voulu par le gouvernement.

Le Parc national de Port-Cros

L'île de Port-Cros (Var) devient au XXe siècle un haut lieu de la protection de la nature et de la vie littéraire.

La vie littéraire protège la nature

Entre les deux guerres, l'île, très boisée, appartient pour l'essentiel à trois propriétaires : la famille Henry, la famille Desmarest et l'État, surtout la Marine nationale qui gère les nombreux (et anciens) ouvrages militaires. M. et Mme Henry sont des passionnés d'art et de nature, membres actifs de la Société nationale de protection de la nature. Dès 1921, Marcel Henry, avec l'aide du TCF (qui jouera un grand rôle dans le projet de Parc national de Port-Cros) fait un effort considérable pour conserver à l'île son aspect : il trace des sentiers, prend des mesures contre l'incendie, les coupes abusives et s'oppose aux projets de lotissements. Ce « *paradis sur terre* » et l'hôtel (Le Manoir) que gère la famille Henry, attirent les écrivains de l'époque. Jean Paulhan, le patron de la NRF⁴ loue le fort de la vigie ; Jules Supervielle s'installe au fort du Moulin ; Gaston Gallimard, Colette, Gide, Valéry, Malraux, Arland, Michaud, Audiberti

4« Nouvelle revue française », Gallimard.

séjourneront à Port-Cros ; Saint-John Perse vient de Giens, Giraudoux et Simenon de Porquerolles... Cette fréquentation « *élitiste* » donnera une certaine image à Port-Cros, espace méditerranéen préservé mais aussi éminemment culturel.

Les choses changent avec l'occupation allemande et surtout avec la mort de Marcel Henry en 1953. Toutefois Mme Henry continue à agir pour protéger l'île et lui conserver sa réputation. En 1930, le TCF avait obtenu que soit prononcé le classement, au titre des sites, de l'ensemble des terrains qui lui appartenaient. L'État classe aussi les rues, places, église et cimetière de l'île qui dépendent du domaine militaire. En 1954, c'est au tour du fort du Moulin. En 1957, les forts de la Vigie, de l'Estissac ainsi que la batterie de Port-Man sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'accès du public y est restreint, mais la fréquentation augmente surtout à Porquerolles.

En 1961, le maire d'Hyères expose au conseil municipal que « *Mme Henry, adjoint spécial de la section de Port-Cros, propose de faire don à l'État du domaine dont elle est propriétaire... sous réserve que ce domaine soit érigé en parc national...* ». Dans sa délibération, le conseil municipal d'Hyères remercie vivement Mme Henry et exprime le vœu que la totalité de l'île devienne un parc national.

Faire d'une île un parc national ?

Si créer un parc national consiste à « *l'ouvrir au plus grand nombre* » c'est tout le contraire de la politique menée jusqu'ici, plutôt restrictive. Du fait de l'insularité, la flore est remarquable, la faune est assez variée, mais pas exceptionnelle par rapport aux autres milieux méditerranéens. La surface de 640 ha est quelque peu restreinte. Toutefois le parc national ne recouvrirait pas seulement l'île, mais aussi 1800 ha de partie maritime où les spécialistes découvrent que « *...la faune marine est d'une grande diversité, Port-Cros se trouvant être un des grands et meilleurs refuges en Méditerranée occidentale. Quant à la flore maritime, elle est également nombreuse et variée en raison du relief entourant les îles et qui forme un laboratoire biologique naturel dont les enseignements sont du plus grand intérêt* ».

Scientifiques et forestiers s'engagent

Les 11 au 13 mai 1962, un grand colloque réunissant des hauts fonctionnaires et d'éminents représentants du milieu scientifique, sera l'occasion d'annoncer la création du parc pour l'année suivante : le professeur Bressou de l'Institut de France, Roger Heim, directeur du Muséum national d'histoire naturelle, Roger de Villemorin, président de la Société nationale de protection de la nature, Jean Sainteny, haut commissaire au Tourisme et le préfet maritime y participent. Les Eaux et forêts sont représentées : Français

Merveilleux du Vignaux, directeur général, MM. Thibaudet et Yves Bétolaud, qui sera nommé chargé de mission pour la création du Parc. Mme Desmarest, propriétaire d'une partie de l'île, n'est pas très favorable. Toutefois, après un long entretien à la direction générale des Eaux et forêts, à Paris, elle en accepte le principe. Le Parc national de Port-Cros est créé le 14 décembre 1963. Son premier directeur sera René Ravetta, ingénieur du Génie rural des eaux et forêts.

Le Parc national des Pyrénées

Dès 1918, l'administration des Eaux et forêts et l'Association des parcs nationaux de France et des colonies envisagent la création d'un parc national aux alentours de la station thermale de Cauterets.

Cauterets, Gavarnie, Saint-Savin

En 1921, le TCF propose qu'un parc soit créé autour du cirque de Gavarnie (classé au titre des sites en 1941). En 1935, le Conseil national de la chasse envisage un parc dans la région des Pyrénées et M. Poupard, chef de la commission de la chasse de la région sud-ouest, porte son choix sur la région de Cauterets et du Vignemale. Il y existe déjà, en effet, une réserve cynégétique (Le Péguère) qui protège assez efficacement les isards grâce aux efforts de l'association de chasseurs, la « *Diane de la vallée de Saint Savin* ». M. Duverger, inspecteur des Eaux et forêts, est chargé de mettre sur pied

le projet qui sera interrompu par la guerre. La municipalité de Cauterets délibère par trois fois en faveur de la création du parc (en 1942, sous l'occupation, en 1956 quand le docteur Charles Thierry est maire et René Flurin, médecin thermaliste, conseiller, et encore en 1960...) avec la conviction de protéger ainsi ses ressources thermales menacées par les projets hydro-électriques d'EDF.

Un conservateur avisé

En 1962, Georges Hias, conservateur des Eaux et forêts, est chargé par le ministre de l'Agriculture d'une étude préalable. Il inventorie toute une série de sites prestigieux justifiant la création d'un parc national : la haute vallée d'Aspe, la haute vallée d'Ossau, Artouste, le Balaitous, les hautes vallées de Cauterets, le Vignemale, Gavarnie, Troumouse, le Néouvielle... Toutefois, M Hias conclut que ce ne sera pas facile : l'indépendance des esprits, l'hostilité à tout ce qui vient de l'État, le poids des nombreux chasseurs, les projets de routes touristiques et de stations de sports d'hiver, les projets de captages hydro-électriques, vont à l'encontre de cette idée. Il insiste aussi sur l'importance du pastoralisme et sur le poids des commissions syndicales qui le structurent. C'était assez bien vu et sa clairvoyance sera reconnue. Le ministère de l'Agriculture nomme toutefois en 1963 un ingénieur des Eaux et forêts de Pau comme chargé de mission : Pierre Chimits. Il parviendra à une première esquisse du parc en 1964 avec 50 000 ha de zone centrale et 180 000 ha de zone périphérique.

L'opposition annoncée se manifeste

Outre les difficultés prévues par M. Hias, d'autres se font jour. Assez paradoxalement, les pasteurs et éleveurs que le parc national a normalement pour vocation d'aider, se retrouvent parmi les opposants les plus virulents : on ne lit dans les textes (Loi de 1960 et décret de 1961) qu'interdictions et restrictions. La protection de l'Ours soulève un tollé. Le transfert de certaines compétences des maires au directeur du parc national (police, voirie et stationnement) et le blocage attendu de projets de stations de ski, irritent les élus dont certains sont très virulents. Avec les chasseurs et les éleveurs, ils vont créer, dans les deux départements, des associations hostiles.

Négociations et compensations

L'administration décide d'utiliser la persuasion plutôt que d'imposer le projet initial. D'autres responsables s'engagent : Jean Servat, alors conseiller technique au cabinet de M. Pisani, ministre de l'Agriculture, Yves Bétolaud, chargé de la protection de la nature et des parcs nationaux, Maurice Bardel, directeur du Parc national de la Vanoise, se déplacent dans les Hautes Pyrénées et les Pyrénées atlantiques (encore Basses Pyrénées à l'époque). Un dialogue avec les élus s'ouvre ; en novembre 1964, un voyage dans le Parc national de la Vanoise des conseillers généraux et de responsables des organisations agricoles est organisé. On vise les notables : sénateurs, députés, conseillers généraux, présidents des

syndicats valléens. Des apaisements sont donnés sur l'agriculture et le pastoralisme qui s'exerceront librement, les syndicats valléens étant évidemment maintenus. Les transferts de pouvoir du maire au directeur du parc sont minimisés. La perte des droits de chasse est indemnisée. Des initiatives d'ordre économique sont également annoncées : aide à l'agriculture, à l'élevage au tourisme rural, action culturelle et sociale, infrastructures nouvelles... Le parc national devient un enjeu économique, ce qui explique que plusieurs communes demandent à faire partie de la zone périphérique pour bénéficier de la manne promise.

Résultat des tractations : un territoire étriqué

La procédure peut reprendre. En 1966 a lieu l'enquête publique qui entraîne encore certaines modifications de limites pour permettre des extensions de stations de sports d'hiver ou pour satisfaire des sociétés de chasse. Le Parc national des Pyrénées « occidentales » (à l'époque, on prévoyait de créer un Parc national des Pyrénées « orientales » en Ariège) est créé le 23 mars 1967. A la suite de toutes ces négociations, la zone centrale a pris une forme longue, étroite, petite (45 707 ha) que les partisans du Parc appelleront « *le vermicelle* ». La zone périphérique est énorme (206 352 ha) et les communes concernées attendent beaucoup des engagements de l'État en matière d'investissement.

Pierre CHIMITS



C'est à Bayonne qu'est né Pierre Chimits (1912-1985) d'un père basque et d'une mère landaise. Après des études en sciences du vivant, il intègre l'Institut national agronomique puis l'école nationale des Eaux et forêts à Nancy. Il se passionne pour l'hydrobiologie et commence sa vie active au service de la pêche (Bassin Adour-Garonne) à Bayonne en 1936. Mobilisé en 1940 et fait prisonnier, il s'évade. A son retour il est affecté à l'inspection des Eaux et forêts

d'Oloron (Basses Pyrénées) puis à la direction générale des Eaux et forêts à Paris. Il revient dans sa région natale, à Pau, en août 1949, comme chef du service de la Restauration des terrains en montagne (RTM). En 1955 il est délégué comme expert technique à Rome auprès de la FAO pour des missions de lutte contre la faim par la production piscicole. Rappelé en 1957 dans les Pyrénées, au service RTM de Pau, il pilotera de nombreuses réalisations en matière de pastoralisme, liant des relations très confiantes avec élus et responsables locaux. Ce fut pour lui l'occasion de vivre le prélude du parc national pyrénéen, avant d'être chargé de la mission de création. Le préfet honoraire Roger Moris (cf. la revue "Pyrénées" n° 142) témoigne : *« Aucun obstacle ne le décourageait, parcourant sans relâche ses quatre vallées, il avait la patience d'écouter, le courage de persévérer, le don de mettre en confiance, le goût de la démonstration et de la synthèse et s'il le fallait, l'esprit de la transaction. »* Nommé directeur, il exerça cette fonction durant dix années jusqu'à sa retraite en 1977. Retrouvant ses racines dans les Landes à Moliets, il se préoccupait de la préservation du célèbre "*courant d'Huchet*" et pratiquait la pêche au lancer, son sport favori. Sans lui le Parc national des Pyrénées n'aurait probablement pas vu le jour.

Extraits de la biographie de Pierre Chimits par Bernard GLASS

© AgroParisTech - Engref - centre de Nancy

<http://ahpne.com>

Le Parc national des cévennes

Edouard-Alfred Martel veut concilier protection des sites et développement du tourisme. Il pense surtout aux gorges du Tarn mais il encourage la création du Club cévenol (1894), dont le pasteur Paul Arnal est l'initiateur. Celui-ci se prononcera en 1914 pour créer un parc national sur le site de Montpellier-le-vieux (Causse noir). Max Nègre, un successeur de Georges Fabre (le forestier resté dans les mémoires comme celui qui a reboisé l'Aigoual, aidé du botaniste Charles Flahault) propose dans les années 1930 une réserve forestière de l'Aigoual au mont Lozère.

Un parc culturel ou forestier ?

En 1956, le conseil général de la Lozère émet un vœu en faveur de la création d'un « *parc national culturel* ». La même année, paraît la thèse de Me Charles Biau, avoué à Florac, qui conclut à la nécessité de créer un grand parc forestier. Me Charles Biau va animer la revue de « l'Association pour un Parc national des Cévennes », créée en 1957. Il paraît également une brochure tirée de l'important travail de documentation réalisé par le sous-préfet de Florac, Jean Corbillé. Autour du Dr Pierre Richard aux Vans (Ardèche) et du Dr Jean Pellet à Génolhac (Gard) un groupe (la confrérie des Amis des sources) s'était formé pour œuvrer dans le sens d'un aménagement respectueux des équilibres naturels. Des contacts sont pris et les équipes fusionnent en 1957 au sein de

l'association « *Pour un parc national culturel des Cévennes* » qui s'étendrait du pays des Vans à l'Aigoual.

La loi de 1960 est plutôt bien accueillie car elle semble suffisamment souple pour élaborer un parc national répondant aux préoccupations et aux spécificités de la région cévenole. En revanche, le décret d'application de 1961 est mal reçu parce qu'il apparaît trop strict, coupé des réalités du terrain y compris pour les associations favorables à la création d'un parc. Ces dernières fonderont en 1961 l'association Font vive qui entendait soutenir la création d'un parc national « *moins protectionniste* », plus respectueux des populations locales.

L'approche technique soulève l'opposition

La procédure prend du retard. La direction départementale de l'Agriculture de Lozère est chargée d'un premier rapport d'opportunité en 1966 qu'elle confie à Pierre de Montaignac, ingénieur des Eaux et forêts. Lorsque le rapport est publié en juillet 1967, on lui reproche d'avoir été écrit sans aucune concertation préalable, ni avec les habitants, ni même avec les associations pourtant favorables au parc. On lui reproche aussi sa maladresse : il y est dit par exemple que l'agriculture et le pastoralisme peuvent être considérés comme moribonds. L'opposition au parc s'organise autour du « *comité de Jalcreste* » et de l'association « *Terre cévenole* ». La presse régionale se fait l'écho de débats vigoureux : craintes relatives aux restrictions des libertés d'usage (la chasse notamment) et à la

Pierre RICHARD



Pierre Richard (1918-1968) est né à Angers et a grandi à Paris, où son père était professeur d'éducation physique. Pendant la guerre, il découvre les Cévennes en devenant instructeur d'un chantier de jeunesse sur l'Aigoual. En 1945, il soutient sa thèse sur « *Le rôle social d'un médecin de campagne* » puis installe son premier cabinet à Saint-Céré, dans le Lot. Il y fait la rencontre d'un directeur de lycée originaire des Vans. Pris de passion pour ce pays, il s'y installe en 1951. Fêré de préhistoire, d'ethnologie et d'économie sociale, il s'engage pour la protection et la valorisation des paysages et pour le développement rural. Avec une poignée d'autres passionnés, dont Jean Pellet, médecin généraliste à Génolhac (Gard), il forme, en 1955, les « *Amis des sources* ». Il s'agit de « *réaliser sur une région particulièrement intéressante, un exemple d'aménagement humain respectant les principes essentiels d'une économie humaine* ». Telles seront les bases d'un projet de « *Parc national des Cévennes* », proposé dès 1957 par l'association Pour un parc national culturel des Cévennes (APNCC) dont il est le vice-président, puis défendu par l'association Font Vive qu'il fonde avec Jean Pellet. Font Vive défend une conception de parcs nationaux comme outils d'aménagement régional, à travers un travail de terrain concret (micro-aménagements, animation culturelle, action éducative, protection et mise en valeur des sites et du patrimoine rural, etc). Pierre Richard a été surtout reconnu pour son dévouement de médecin « *apôtre des campagnes* ». Sa vie spirituelle profonde, ancrée dans un christianisme œcuménique, lui fera côtoyer des personnalités aussi diverses que Gustave Thibon, Lanza del Vasto et le pasteur Paul Bastian. Sa démarche et son œuvre s'articulent autour de trois plans : le social, le rapport des hommes à la nature et aux lieux, le spirituel. Ni homme de science, ni homme de cabinet, plutôt homme de terrain, Pierre Richard était surtout un bâtisseur d'utopies, reconnu comme précurseur d'une écologie humaniste.

Extraits de la biographique de Pierre Richard par Karine-Larissa Basset
© Collection Font-Vive
<http://ahpne.com>

perte d'autonomie politique locale, mais aussi inquiétude plus profonde sur la pertinence d'un parc national comme remède à la crise économique et sociale que traverse le territoire. Fin 1967, la situation semble bloquée.

Le terrain de la concertation

Pierre de Montaignac reprend son bâton de pèlerin pour voir les gens et les persuader. Cette fois, il est accompagné du nouveau sous-préfet de Florac, Georges Mazenot, qui va jouer un rôle considérable de médiation. Les deux hommes vont rencontrer pratiquement tous les habitants et tous les élus pour s'expliquer, rassurer, trouver des solutions. Mazenot se penche sur les questions économiques. Il invente le type de contrat qui portera plus tard son nom (sorte de contrat de services entre le parc et un ou plusieurs agriculteurs). Il organise aussi, en août 1968, une visite du Parc de la Vanoise pour que les élus cévenols puissent dialoguer avec les élus alpins. Finalement il achève d'emporter la conviction d'une majorité des élus. Ceux-ci prennent alors en charge le soutien au projet à travers un comité d'action pour la création du Parc national des Cévennes et une vigoureuse campagne dans la presse régionale.

Montaignac et Mazenot utilisent même les instances religieuses catholiques et protestantes pour la promotion du parc. En quelques mois, les deux hommes ont inversé la tendance en abandonnant les processus administratifs traditionnels et en inventant des

modalités participatives nouvelles. La procédure peut continuer : 83 conseils municipaux sur 131 des communes dont le territoire peut être inclus dans le parc ou dans la zone périphérique, votent un avis favorable. Cela signifie aussi que 48 communes restent hostiles à sa création. Le Parc national des Cévennes est créé le 2 septembre 1970 : ses particularités, du fait qu'il est habité, et suite aux négociations liées à sa création, touchent aussi bien l'autorisation de la chasse que la forte attention portée à l'animation culturelle et à l'architecture rurale. Alexis Monjauze, ingénieur du GREF, son premier directeur, et Emile Leynaud qui lui succéda, le marqueront chacun de leur personnalité, très différente...

Décennie décisive pour les parcs

Les années 1960 à 1970 auront vu de profonds bouleversements de la société française. Pendant la discussion sur la loi des parcs nationaux, dont l'importance en est quelque peu relativisée, la guerre d'Algérie se poursuit. La même année la plupart des colonies africaines accèdent à l'indépendance. La transformation de la France se poursuit avec la modernisation agricole et l'aménagement du territoire, et s'achève avec la « *révolution culturelle* » de 1968 et la crise économique de 1973 qui met fin à la croissance et à cette époque dite des « *Trente glorieuses* »...



Emile LEYNAUD

Émile Leynaud (1927-1982) est né à Villefranche-sur-Saône et a passé sa jeunesse à Marseille où sa mère était fonctionnaire aux impôts et son père agent de la SNCF. Administrateur breveté de la France d'outre-mer et titulaire d'un doctorat d'ethnologie de l'école pratique des Hautes Études, il a débuté sa carrière en Afrique équatoriale française (République centrafricaine). De retour en métropole en 1960, il s'est consacré à la politique émergente de l'aménagement rural, sous l'égide du ministère de l'Agriculture. Là, il a développé une nouvelle conception des parcs nationaux, dans les zones naturelles habitées de façon permanente, combinant les dispositions prévues par la loi de 1960 et celles du décret de 1967 pour les parcs naturels régionaux. Directeur du Parc national des Cévennes de 1974 à 1979, il lui donna l'impulsion qui en fit une référence nationale et internationale. En 1979, il est nommé inspecteur général de l'environnement poste d'où il anime les activités « *inter-parcs nationaux* » et contribue à leur promotion internationale. Sa dernière mission d'échanges d'expériences en Tchécoslovaquie lui a été fatale. Parmi les hommages qui lui ont été rendus, citons Jean-Marie Petit, directeur de Parcs nationaux de France, qui fut son collaborateur : « *Il s'est le premier intéressé à la dimension économique et sociale de la protection de la nature en la liant non seulement aux questions agricoles et pastorales mais aussi à l'emploi, aux transports, à l'artisanat et à la transmission de la culture. Il voulait que les parcs nationaux soient le point de rencontre entre chercheurs, biologistes tout autant que spécialistes des sciences humaines.* » Publié à titre posthume, en 1985, « *L'État et la nature : l'exemple des parcs nationaux français* », résume ses convictions : « *Un parc national n'est pas seulement un espace contrôlé, mais ce sont aussi des hommes et des visages. De leur insertion dans les communautés locales dépend très largement l'avenir de ces institutions qui ont la mission difficile de faire en sorte que le territoire des autres devienne le territoire de tous.* »

Extraits de la biographie d'Emile Leynaud par Bernard Glass
Photo : Guy Grégoire - Parc national des Cévennes
<http://ahpne.com>

« Trente glorieuses »

Il s'agit du titre d'un livre de l'économiste Jean Fourastié dont l'introduction compare le même village entre 1946 et 1975. L'espérance de vie, la mortalité infantile, la taille, l'éducation, la composition de la population active, le travail, les exploitations agricoles et la qualité des terres et des rendements, l'alimentation, tout est passé en revue. Un exemple : « *(En 1946) la base de l'alimentation, plus de la moitié des calories absorbées, est la soupe de pain et de légumes, à la graisse de porc* ». L'auteur en conclut : « *Ne doit-on pas dire glorieuses les trente années qui (...) ont fait passer la France de la pauvreté millénaire, de la vie végétative traditionnelle, aux niveaux de vie et aux genres de vie contemporains ? (...) Elles ont résolu des problèmes tragiques et millénaires (...) quoiqu'elles en aient fait naître de nouveaux, qui ne se posaient pas dans un monde où les hommes étaient pauvres et impuissants* ».

Les parcs nationaux, créés à partir des années soixante, sont véritablement les produits de ces années où une révolution silencieuse était en cours et ils en sont partie prenante. Quand ils verront le jour, ce sera dans un climat où le développement économique semble enfin à portée de main d'un monde rural dont les conditions de vie nécessitaient une véritable amélioration. La société rurale s'est tellement transformée dans l'aventure qu'elle a pu paraître sombrer, mais les effets pervers de cette (ré)évolution ne la rendait pas moins désirable pour ceux qui en bénéficiaient.

Plan-neige et « affaire de la Vanoise »

Le Ve plan (1965-1970) a mis en oeuvre la décision de construire 150 000 nouveaux lits dans les stations de ski (pendant que la « *Mission Racine* » pilotait le développement du tourisme en Languedoc-Roussillon). Le « *plan neige* », dont on attend 40 000 emplois et d'abondantes rentrées en devises, programme la troisième génération des stations, qui se trouvera souvent en concurrence avec les projets de parcs nationaux, à commencer par celui de la Vanoise. Joseph Fontanet, premier président du conseil d'administration du parc, ancien député, ministre et maire de St Martin de Belleville, rencontre des difficultés dans la construction de la station des Ménuires (20 000 lits) et il fait appel au promoteur Pierre Schnebelen qui va racheter les terrains pour y construire Val Thorens, aux portes du parc national. Des équipements sont prévus sur le glacier de Chavière (Modane) en zone centrale. Le maire de Modane veut aussi une station dans le vallon de Polset, toujours en zone centrale, et une liaison avec la Maurienne. Le projet va obtenir un avis favorable du conseil d'administration (CA), provoquant la démission du professeur Bressou et du Dr Truchet. La modification des limites du parc est envisagée, mais le conseil scientifique, de nombreuses associations, des personnalités, des hommes de sciences et même la Fédération française de ski s'y opposent. Le comité de défense de la Vanoise, très actif, est soutenu par une campagne de presse : Le Monde du 16-17 mars 1969 publie un article

signé de Philippe Traynard, membre du conseil scientifique : « *Le Parc de la Vanoise en danger* ». C'est à cette occasion que la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna - Philippe Lebreton) est créée. Après concertation au plus haut niveau de l'État, le CA revise son point de vue. L'effet paradoxal de cette « affaire », sera, d'une part, de rendre quasiment intouchables les limites d'un parc national et, d'autre part, de rendre beaucoup plus difficile la création d'autres parcs dans les régions où ils se trouvent en concurrence avec d'éventuels domaines skiables.

Le développement rural

Parallèlement, dès le début des années 1960, l'État décide d'engager une action de rénovation rurale dans les zones « souffrant de déséquilibres structurels profonds » : adapter l'agriculture en la développant, mettre en valeur le tourisme, l'artisanat, les PMI. Les parcs nationaux et régionaux furent des zones privilégiées pour cette action. En effet, depuis 1966 au colloque de Lurs en Provence, le concept de « *parc naturel régional* » avait été mis en avant par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) pour équilibrer les zones urbaines, animer les secteurs ruraux les moins susceptibles de répondre aux exigences de l'agriculture industrielle, protéger la nature et les sites. Outils d'aménagement du territoire dont la finalité est surtout liée au développement économique, leur création relève des régions concernées. Ils s'appuient de façon

privilegiée sur les collectivités, surtout communales, et concernent des territoires où l'occupation humaine, bien que relativement modérée, est beaucoup plus présente que dans les parcs nationaux.

L'environnement, un ministère de l'« Impossible »

En 1971, la création d'un ministère de « *la Protection de la nature et de l'environnement* » permettra de rassembler des services dispersés. Robert Poujade, premier titulaire du poste, le qualifiera plus tard de « *ministère de l'Impossible* ». Une partie des attributions de la direction générale des Forêts du ministère de l'Agriculture lui est transférée. Les forestiers furent parmi les premiers gestionnaires des parcs nationaux mais une partie seulement d'entre eux rejoignit le ministère nouvellement créé. Parmi eux, Jean Servat, directeur de la Protection de la nature de 1973 à 1983. Jusqu'en 1976 date de promulgation de la loi sur la protection de la nature, les parcs nationaux constitueront le noyau dur de la politique française de protection de la nature. Sur des critères établis par la Société pour l'étude et la protection de la nature de Bretagne, une liste de sites méritant de devenir réserves naturelles sera élaborée par Michel Brosselin (Fédération française des sociétés de protection de la nature) qui servira au programme de création de 100 réserves naturelles, annoncé par un Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement en 1973.

Le Parc national des Écrins

Le massif de l'Oisans est, comme celui du Mont Blanc, l'un des « *terrains de jeu* » favori des alpinistes.

Un territoire emblématique pour l'alpinisme

Les « *premières* » de ses sommets ont été effectuées par les grands noms de l'alpinisme à la fin du XIX^e siècle : Whymper, Coolidge, Castelnau... Enjeu primordial pour le Club alpin français, il est une sorte de légende. Après l'épisode de La Bérarde, au début du siècle (voir plus haut), un nouveau projet de parc national, en bonne et due forme, voit le jour en 1963, sous la forte pression du CAF, de son président Lucien Devies, et de plusieurs universitaires. Les administrations compétentes ne prennent pas tout de suite ce projet en compte : on est en train de créer la Vanoise et Port-Cros, les priorités portent sur les Pyrénées et les Cévennes. Lucien Devies relance son projet en 1965 par l'intermédiaire d'Olivier Guichard, délégué à l'Aménagement du territoire. Cette fois-ci, un ingénieur des Eaux et forêts de Briançon, Jacques Florent, est chargé d'étudier le projet. Cette nouvelle tentative va échouer du fait de désaccords entre administrations préfectorales des Hautes-Alpes et de l'Isère. En 1969 l'étude reprend. Lucien Devies repart à la charge en s'adressant à plusieurs ministres et en rebaptisant le projet : Parc national des Écrins, « *parce que l'image est étincelante* ».

Un soutien critique au niveau local

Au niveau local, l'évolution paraît positive : le conseil général des Hautes-Alpes en approuve le principe et M. Paul Dijoud, jeune député qui a de grandes ambitions pour le département, s'affirme « *comme un fervent supporter du projet de parc national* ». Pourtant, en 1970, les désaccords entre les diverses administrations subsistent. Les autres acteurs : élus locaux, habitants, chasseurs, socio-professionnels s'en irritent. En 1971-1972 se déroulent des réunions (souvent houleuses) dans chacune des communes où reviennent les problèmes liés à l'agriculture, l'élevage, la chasse, l'exercice de la profession de guide... Les consultations préalables sont en général favorables au parc mais assorties de nombreuses réserves.

Facile à créer (?)

Le député, M. Paul Dijoud en donne un commentaire : « *Pour moi, l'élaboration du Parc national des Ecrins doit constituer une expérience de concertation, d'aménagement du territoire et de démocratisation des loisirs.* » (...) *Je suis obligé de dire que le Parc national des Ecrins a été étudié dans le secret et par des hommes seuls, alors qu'il aurait dû s'agir d'une œuvre commune à tous les Hauts-Alpins.* » (...) *Chaque commune concernée, chaque maire, chaque élu, chaque agriculteur des hautes vallées, chaque professionnel, doit se sentir concerné et doit être convaincu que l'échec du parc serait un échec personnel.* ». Créé le 27 mars 1973, c'était un parc qui



Jacques FLORENT

Jacques Florent (1928-1996) est né à Marseille de parents instituteurs. Polytechnicien, il est entré à l'école nationale des Eaux et forêts à Nancy en 1951 et a commencé sa carrière en Algérie en 1953.

Il est ensuite nommé chef de l'inspection de la Restauration des terrains en montagne (RTM) de Gap en 1961. Durant deux ans, il s'est préoccupé de la prévention des risques naturels dans les Hautes-Alpes où il fut l'inventeur du premier barrage autostable. Parallèlement, il a assumé les fonctions de secrétaire général du syndicat des ingénieurs des eaux et forêts. En 1963, il fut chargé de l'inspection des Eaux et forêts de Briançon et en 1965, il reçut la mission d'étudier la faisabilité d'un parc national dans le massif du Pelvoux et de l'Oisans. L'opposition du préfet de l'Isère amène le ministre à différer le projet. Deux ans plus tard, le 15 septembre 1970, il est chargé de sa création. Jusqu'au décret 27 mars 1973 Jacques Florent s'est mobilisé pour donner corps et vie à ce projet, en espérant en être le premier directeur. Il n'en fut rien car le député de la 2ème circonscription des Hautes-Alpes et premier président du Parc, Paul Dijoud, lui a imputé un déficit de concertation et lui a préféré le DDA des Hautes-Alpes, Michel Dies. Le 1er octobre 1973 toutefois, il est nommé chargé de mission pour la création du Parc national du Mercantour, dont il fut le premier directeur. La genèse de ce parc fut laborieuse et dura six ans pendant lesquels il reçut même des menaces de mort, tandis que les routes et les bâtiments voyaient se multiplier les inscriptions du type « *non au parc...* » Il quitte sa direction en 1985 et rejoint le conseil général du GREF et la mission spécialisée d'inspection générale de l'Environnement et de la qualité de vie. Après son départ à la retraite anticipé en 1989 pour raison de santé, à Nice, il s'est consacré à sa famille, à la pêche dans les lacs d'altitude, son sport favori, et à des séjours alternés en Corse et en Bretagne.

Extraits de la biographie de Jacques Florent par Patrick Singelin et Bernard Glass

Photo : L'express Rhône-Alpes - Juin 1971 - <http://ahpne.com>

n'avait pas paru devoir soulever de problèmes particuliers : et pourtant les débats furent longs, difficiles et passionnés.

Le Parc national du Mercantour

En 1904, les « *ravages* » causés par les horticulteurs-botanistes, à des fins mercantiles, conduiront le chevalier-philanthrope Victor de Cessole, président du CAF niçois, à obtenir du préfet des Alpes maritimes un arrêté interdisant l'arrachage, le transport et le colportage des plantes alpines. Le Jura, l'Isère, la Haute-Savoie et les Hautes Alpes avaient déjà fait de même. Le caractère exceptionnel de la flore des Alpes maritimes était d'ores et déjà reconnu.

D'abord une réserve de chasse

Dès 1946, le Dr Fulconis, conseiller général et maire de St Martin de Vésubie, appuyé par M. Dugelay, conservateur des Eaux et forêts, fait adopter par le conseil général une motion précisant notamment : « *Il y a lieu de créer, dans le secteur du Boréon... un parc à la façon des parcs nationaux américains pour la protection du site lui-même, de sa flore et de sa faune, sa mise en valeur (reboisement, acclimatation, routes, chemins, sentiers, ponts, etc), pour son exploitation touristique...* ». Un premier projet de parc est approuvé par le Conseil national de protection de la nature (CNP) en 1947. La même année la réserve de chasse et de pêche dite du Boréon est créée, sur

une portion de l'ancienne réserve de chasse du roi d'Italie Victor Emmanuel II, restituée à la France après la deuxième guerre mondiale. Quelque peu délaissée, avec des conséquences désastreuses pour la population de chamois, elle est agrandie par arrêté du préfet Haag en 1950, quand elle devient la Réserve de chasse d'intérêt national du Mercantour.

L'État sur deux fronts

En 1960, le conseil général des Alpes-Maritimes délibère pour demander une extension du périmètre prévu. Le CNPN donne un avis très favorable et Michel Debré, Premier Ministre, annonce qu'il sera étudié en priorité. Six ans plus tard, en 1966, le ministre de l'Agriculture charge Louis Bergogne, ingénieur général du GREF, d'une étude préalable à la création d'un parc national. Deux ans passent et, en 1968, le conseil général des Alpes-Maritimes demande pour sa part l'étude d'un plan d'équipement et de création de stations de sports d'hiver. L'ingénieur général des Ponts et chaussées Maurice Michaud repère cinq sites : la plupart se trouvent dans des secteurs naturels sensibles. Dès lors, le projet de parc national va devenir un obstacle aux perspectives d'équipement. Les oppositions les plus virulentes viendront des chasseurs, des éleveurs et des élus locaux pour les compétences qui risquent de leur être ôtées. Louis Bergogne veut croire que la protection de l'espace et l'aménagement touristique « *ne sont pas concurrents mais complémentaires* » mais il présente pourtant un projet de parc qui ne tient aucun compte de ces équipements,

concluant que leur réalisation obligerait à se contenter d'un mini-parc polynucléaire qui « *rassemblerait tout ce qui peut échapper aux promoteurs* ». Bien qu'aucun promoteur ne se présente pour créer une station, le projet de parc national n'avance pas et Louis Bergogne prend sa retraite. Après sa mission aux Ecrins, Jacques Florent, ingénieur en chef du GREF, a été nommé en 1974 directeur de la Réserve nationale de chasse du Mercantour. Il est mis à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes pour la création du parc national.

Un parc éclaté

Le nouveau préfet, Pierre Lambertin, Jacques Florent et Jean Servat, directeur de la Protection de la nature, organisent de nombreuses réunions de concertation. On aboutit ainsi en 1976 à une proposition de « *parc éclaté* » en quatre noyaux faisant place aux équipements de sports d'hiver. Les opposants restent contre le principe du parc, et, d'un autre côté, les scientifiques et les protecteurs de la nature s'indignent de cette politique de « *compromis* ». La consultation des collectivités locales est très négative (26 communes sur 29 votent contre). L'avant-projet de parc est pourtant pris en considération par le Premier Ministre en 1978. Or, M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, a prononcé en 1977 à Vallouise (Hautes-Alpes) un discours relatif à une « *nouvelle politique de la montagne* » donnant la primauté à l'agriculture et non plus au tourisme. C'est le contrepied des principes du « *plan-neige* » : la commission

des Unités touristiques nouvelles (UTN) examine désormais en amont les projets en site vierge. Tenant compte de cette évolution, le projet de parc soumis à enquête publique est reconstruit d'un seul tenant mais des zones dites « *optionnelles* » sont réservées pour les éventuelles stations (disposition qui sera invalidée par le Conseil d'État).

Débuts chahutés

L'enquête publique sera plutôt négative, mais le Premier Ministre, Raymond Barre, et le ministre de l'Environnement et du cadre de vie, Michel d'Ornano, décident de trancher dans le vif et le Parc national du Mercantour est créé le 18 août 1979. Certains élus parleront de « *parc imposé* » par le pouvoir central et rendront les premières années du parc assez difficiles, refusant même de siéger au conseil d'administration. Roger Settimo (le « *bottier de Roquebrune* », naturaliste passionné et écouté), le Club alpin (Dr Paschetta) et le scientifique Pierre Pfeffer (Société nationale de protection de la nature) font partie dès l'origine des partisans convaincus. L'Association des amis du Parc recevra en outre l'appui du prince Rainier de Monaco. Jacques Florent en sera le premier directeur, auquel succédera Pierre Merveilleux du Vignaux.

Le Parc national de la Guadeloupe

Dès les années 1820, Joseph Coussin (greffier de son état et auteur de

remarquables dessins de paysages) fut un farouche opposant aux défrichements massifs de l'époque. En 1889, M. Feillet crée la section guadeloupéenne du CAF (devenue en 1902 le Club des Montagnards) : c'est notamment grâce à cette association que fut empêché le captage des chutes du Carbet.

Un parc avant le parc

En 1965, l'un de ses membres, Gérard Werter, avance l'idée d'un parc naturel sur Basse-Terre. En 1970, le conseil général crée un « *parc départemental* » et en confie la gestion à l'ONF, qui réalise des équipements d'accueil et d'information. En 1975, un rapport de Jean-Louis Dervin (IGREF) sur le projet de parc national est largement discuté par tous les partenaires intéressés. La volonté des élus locaux que la gestion du parc leur soit confiée est fortement affirmée, puisque ce sont eux qui ont créé le parc départemental. Pierre de Montaignac, alors directeur régional de l'ONF, compte-tenu de son expérience cévenole, estime que le plus difficile sera sans doute que les consultations locales ne soient pas seulement formelles mais « *fondées sur des moyens d'exposés pleinement intelligibles, et démultipliées autant que nécessaire : groupes professionnels ou locaux, sections de communes, mouvements et associations...* ».

Un réseau

Par convention avec la direction de la Protection de la nature, l'ONF est chargé de mener la procédure de création. Nommé en 1978 à la tête de la mission, Jean-Marc Michel (IGREF) s'oriente rapidement vers un réseau

d'espaces protégés : le parc national proprement dit (essentiellement la partie montagneuse et les espaces boisés de Basse-Terre) et des réserves naturelles associées (Grand Cul-de-sac marin...). Neuf ans s'écouleront avant l'enquête publique ! Une autre période de latence suit, due aux désaccords entre le ministère chargé de l'Environnement et l'ONF sur la rédaction du décret. Finalement, le Parc national de la Guadeloupe est créé le 20 février 1989. Philippe Martinel, son premier directeur, était en même temps celui de la direction départementale de l'ONF. En 1996, avec la nomination d'Yves Villiers, le parc national est devenu autonome.

D'autres projets nationaux, régionaux, marins ?

Parc national du Vercors

Alphonse Roy, sous l'autorité du Conservateur des Eaux et forêts A. Mathey (le créateur du parc national de La Bérarde), a lancé au même moment les premières acquisitions d'un projet de « *Parc national des Coulmes* », dans le Vercors. En 1939 l'administration des Eaux et forêts, la Société nationale d'acclimatation et les sénateurs de l'Isère et de la Drôme obtiennent sa prise en considération par l'État. Mais c'est bientôt la guerre... En 1963, le projet sera rejeté par le Conseil général de la Drôme et c'est un parc régional qui sera créé en 1970 complété par la Réserve naturelle des hauts-plateaux – la plus grande de France – en 1985.

Parc national du Caroux

Les gorges d'Héric sont classées en 1934 et une réserve intégrale d'une trentaine d'hectares est instaurée par le conservateur des eaux et forêts, Max Nègre. En 1950 son successeur, Jean Prioton, se propose de « *soustraire à l'administration et à l'activité de l'Homme, un domaine montagnard de 15 000 hectares* ».

A travers l'association du Parc national du Caroux (APNC), créée en 1958, il prône la mise en œuvre d'une « *esthétique forestière* », la conservation des espaces ouverts de landes... Le conseil général de l'Hérault adopte le principe d'un parc national. La réintroduction du Mouflon de Corse se concrétise avec l'appui de la Fédération départementale des chasseurs et des associations de protection de la nature. Ainsi fut créée en 1956 la Réserve domaniale de chasse du Caroux. En 1963, une étude envisage que le parc national s'étende sur l'ensemble de la Montagne Noire. Mais, à l'instigation du sous préfet de Castres, c'est un parc naturel régional qui sera étudié en 1973. Le PNR du Haut Languedoc sera créé en 1989.

Parc national de l'Ariège

Dès 1937 est créée en Ariège, sur terrains domaniaux, et par les Eaux et forêts, la réserve de chasse du Mont Vallier. En 1964 le conseil général propose de créer un parc national. Jean Servat remet un rapport au ministère de l'Agriculture en 1967. Ce n'est toutefois qu'en 1975 que Roland Bégué, IGREF, est officiellement nommé chargé de

mission pour la création du parc. Dès l'été 1976 l'opposition s'organise autour de l'Association pour la défense et le développement des Pyrénées ariégeoises. Au vu des résultats de la consultation préalable, la procédure est suspendue en 1979. Elle reprendra en 1980 sans plus de succès. Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises a été créé en 2009.

Les îles Chausey

Dans les années 1970 les îles appartiennent à une société civile immobilière (SCI) constituée de plusieurs personnalités. Un immense château y a été édifié en 1928 par Louis Renault, le constructeur automobile. Préoccupée par la surfréquentation du site, la SCI demande à Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du cadre de vie, son classement en parc national. Pierre Lécuyer (IGREF) est chargé de mission mais les pêcheurs ne veulent pas de limitation de leurs activités et la SCI exige un contingentement de la fréquentation contraire aux textes. Le projet est abandonné en 1982.

L'espace Mont-Blanc

Le classement du Mont Blanc, au titre de la loi de 1930 (en 1951), a été géographiquement étendu en 1976. En 1989 une mission d'étude se met en place pour créer un ensemble d'espaces protégés ayant vocation de constituer un parc international avec la Suisse et l'Italie. Jean-Paul Calmel, IGREF, en est chargé. L'association des Amis des réserves naturelles s'est montré très favorable, mais certains maires sont très hostiles, au vu du renforcement

local des pouvoirs de l'État que cela suppose. Les partenaires internationaux sont dans l'expectative et le rapport intermédiaire remis par Jean-Paul Calmel n'a pas de suite.

Parc national marin de Corse

L'idée d'un parc national corse a été proposée dès 1965 (mission d'étude du Pr Molinier) et reprise, notamment en 1988, avec le Parc naturel régional de Corse. A la fois terrestre et marin, le projet élaboré par la mission d'étude constituée en 1990 et conduite par Laurent Courgeon (Affaires maritimes), s'étendait de Piana à Calvi. Il a été abandonné en 2002. L'enquête publique avait été très négative de la part des populations intéressées et c'était aussi le moment où fut créée la collectivité territoriale de Corse, avec ses nouvelles compétences (notamment environnementales). En revanche, au sud de l'île, le « *Parc marin international* » (il s'agit en réalité d'une réserve naturelle) des Bouches de Bonifacio a pu voir le jour, associant une réserve marine et le Parc national italien des îles de la Maddalena.

Parc national des îles d'Hyères

Après la création du parc national de Port-Cros en 1963, l'achat par l'État (1971) de 950 ha de terrains aux héritiers du principal propriétaire de l'île de Porquerolles et le rachat de leurs droits à construire permet d'écarter définitivement la pression immobilière. Une mission d'aménagement de l'île est mise en place qui propose l'idée d'un parc national englobant les îles de Port-Cros et de Porquerolles et leur espace

marin périphérique. Mais l'opposition farouche des pêcheurs et surtout des plaisanciers fera abandonner le projet.

Parc national de Fontainebleau

Après le décret de Napoléon III qui instaure les premières « *séries artistiques* » (1861), la forêt de Fontainebleau continuera à être l'objet de la sollicitude de nombreuses sociétés artistiques et savantes. En 1914 la commission des sites de Seine-et-Marne propose que soient préservées « *les parties sauvages de la forêt sur un quart de sa superficie, (qui doivent) devenir intangibles, en qualité de parc artistique et biologique* » (cf. « *Un parc national en forêt de Fontainebleau* » docteur H. Dalmon). La guerre mettra fin à cette initiative, relancée toutefois lors de l'assemblée constitutive de l'UICN en 1948... à Fontainebleau !

L'Iroise et Mayotte, « Parcs naturels marins »

Le projet initial (1990) de Parc national d'Iroise s'étendait du nord de l'île d'Ouessant au sud de l'île de Sein à l'exception de la rade de Brest. En 1996, la mission de création lance la procédure qui va jusqu'à la prise en considération par le Premier Ministre en 2001. Mais elle rencontre une forte opposition de « *l'Association de défense et de valorisation des îles et du littoral de la mer d'Iroise* » (ADVILI). Cette association porte l'affaire devant le Parlement européen où elle est déboutée. Pourtant, en 2005, le projet est abandonné. Il devient en 2007, un « *parc naturel marin* » (limité aux seules zones marines) dont la gestion

sera confiée par la loi du 14 avril 2006 à la nouvelle « Agence des aires marines protégées ». Un second parc naturel marin a été créé en 2010 à Mayotte et d'autres sont à l'étude : Côte Vermeille, mer d'Opale, estuaire de la Gironde... Ces « *parcs naturels marins* » concernent de vastes espaces qui concentrent des écosystèmes de qualité et des activités multiples. Elus locaux, services de l'État, usagers et professionnels de la mer, associations environnementales, scientifiques, etc, sont associés à leur gestion.

Nouvelle loi, nouveaux parcs nationaux...

La loi du 22 juillet 1960 était une loi-cadre, souple, courte (8 articles). Son décret d'application avait, on l'a vu, de quoi effaroucher les mieux disposés. Pourtant ces textes fondateurs ont permis de créer sept parcs nationaux, avec de multiples difficultés, négociations et retards toutefois. Mais à la fin des années 1980, le système s'est grippé : il n'était plus en phase avec l'évolution de la jurisprudence constitutionnelle (en matière de droit de propriété, d'enquête publique, d'égalité des citoyens...). Il contredisait aussi certaines dispositions issues des différentes lois de décentralisation (1982 à 2004) et notamment le rôle grandissant des collectivités territoriales dotées de nouvelles compétences. La société n'était plus la même que dans les années 1960. Il fallait changer. Ce sera fait avec la loi du 14 avril 2006.

A la suite d'un rapport du député Jean-Pierre Giran en 2003, la nouvelle

loi « *relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux* » adoptée à l'unanimité en 2006, a renforcé le poids des collectivités et des acteurs locaux dans leur gouvernance. Les missions fondamentales d'un parc national (protection des milieux naturels, de la flore et de la faune, des paysages et du patrimoine culturel) sont confirmées mais des innovations sont adoptées :

- Le conseil d'administration est majoritairement composé d'élus locaux, d'usagers et de personnalités qualifiées, les présidents de la région et des conseils généraux étant membres de droit ; le président du conseil d'administration dispose de pouvoirs accrus.
- La « *zone centrale* » s'appelle désormais le « *cœur* » du parc et l'État y détient toujours l'essentiel du pouvoir de décision mais les collectivités locales sont consultées. Une dotation forfaitaire annuelle a été prévue par une loi de finances pour compenser les contraintes imposées aux communes qui contribuent au « *cœur* ».
- La « *zone périphérique* » devient « *aire d'adhésion* » et n'est composée que des communes souhaitant y être intégrées. Ce faisant, elles souscrivent à la « *charte* » du parc, projet de territoire visant la préservation du cœur et le développement durable.

C'est désormais l'ensemble : « *cœur* » + « *aire d'adhésion* » + « *aire maritime adjacente* » (éventuelle) qui constitue l'entité « *parc national* » pour construire une « *solidarité écologique* » entre les territoires.

Le rôle du conseil scientifique est renforcé ; un conseil économique, social et culturel est créé.

PNF, un établissement fédérateur

La création, par cette loi, de Parcs nationaux de France dote pour la première fois les parcs d'une tête de réseau, comme c'était déjà le cas depuis longtemps pour les autres gestionnaires d'espaces protégés. Ce nouvel établissement public est chargé de les faire rayonner et d'assurer leur représentation collective au niveau national et international, de constituer un centre de ressources dans de nombreux domaines (scientifique, juridique, charte, agriculture, forêt, tourisme...) et d'assurer certains services communs (paie et ressources humaines, réseaux informatiques, agence comptable, achats...). De plus, son conseil d'administration qui réunit les directeurs et présidents des parcs nationaux, le ministère chargé de l'environnement et quelques personnalités, est un irremplaçable lieu de concertation pour faire progresser la politique nationale des parcs.

Les nouveaux parcs

Suite à cette évolution législative, et au ré-équilibre qu'elle a permis vis à vis des collectivités territoriales, plusieurs projets de parcs ont pu être menés à terme. D'autres projets sont sur le point d'aboutir ...

Le Parc national de La Réunion

En 2000, les deux assemblées

territoriales délibèrent sur le choix de l'outil parc national et demandent sa création au ministère de l'Environnement. La mission de création est installée, sous la direction de Jacques Merlin, assisté de Marylène Hoareau. Un protocole est signé entre l'État, la Région, le Département et l'Association des maires qui constituent un comité de suivi et un comité de pilotage du projet : 27 institutions sur 29 valident le principe de la création d'un parc national. La concertation aboutit à la définition des limites du parc et du contenu du projet. L'enquête publique organisée dans les 24 communes de l'île permet de conclure favorablement. Le parc a été créé le 5 mars 2007.

Le Parc amazonien de Guyane

Dès 1976 un parc national de 300 000 ha est annoncé par le secrétaire d'État à l'Environnement, Paul Granet. Un premier rapport est rédigé en 1987 par Jean-Marc Thiollay (CNRS). Après la signature, en 1992 à la veille du sommet de la Terre de Rio, d'un protocole d'accord entre les Assemblées régionale et départementale et l'État, il a fallu l'engagement du Président de la République Jacques Chirac et dix ans de négociations et d'études, confiées au départ à Dominique Deviers, puis conclues par Colin Niel, pour aboutir le 27 février 2007 à la création du parc amazonien, un « *grand parc de la forêt tropicale* ». Sa charte doit être approuvée en 2012.

Le parc national des Calanques

Un comité de défense des Calanques

(Bouches du Rhône) avait déjà été créé localement en 1923. En 1975-1976 ont été classées, au titre des sites, la zone terrestre (5 585 ha) et la zone maritime (2 209 ha). En 1999 a été créé un groupement d'intérêt public avec deux missions principales :

- « *Animer et coordonner les actions de protection et de gestion en vue de préserver la nature exceptionnelle du site classé des Calanques* »,
- « *Préparer la création d'un parc national* » qui couvrirait 112 km² pour sa partie terrestre et 480 km² pour sa partie marine.

Le projet est élaboré suivant les dispositions de la nouvelle loi sur les parcs nationaux de 2006. A l'automne 2008, l'avant-projet a été transmis pour avis à plus de 200 acteurs locaux. Le 30 avril 2009, le projet a été pris en considération par le Premier Ministre. Le 21 juin 2010 le pré-projet de charte a été présenté à l'Assemblée générale du GIP. L'enquête publique devrait avoir lieu début 2011 et le Parc national des Calanques pourrait être créé à l'été 2011. Comme le résume bien le projet de charte, il s'agit de « *préserver l'attractivité des milieux naturels, en les protégeant au mieux des atteintes que leur fait subir cette attractivité* ».

Par ailleurs ce sera, pour la première fois en France, un parc péri-urbain et, à ce titre, il peut s'agir d'une démarche riche d'avenir. Beaucoup de pays étrangers s'en sont dotés. En Australie, il existe un parc national au cœur de Sidney, le Sidney Harbour National Park. En Afrique du Sud, aux portes du Cap : le Table Mountain Park. Aux Pays-Bas a été créé le Midden

Delfland, entre Rotterdam, La Haye et Delft, pour éviter l'urbanisation dispersée et radioconcentrique. Un parc national a été créé aussi entre Vienne (Autriche) et Bratislava (Slovaquie).

D'autres parcs ?

Le 27 juillet 2009 a été créé un GIP en vue de la création d'un onzième parc national, forestier, qui sera situé « *entre Champagne et Bourgogne* ». Le site d'un projet de parc de zone humide est encore en cours d'identification et le ministère de l'Ecologie, répondant à une sollicitation récente du maire de la commune, s'est prononcé en faveur de l'étude d'un parc national à Fontainebleau.

passé qui ne « passe » pas

La perspective sur le passé que nous donne le présent est trompeuse : les motivations et les arguments de l'époque ne doivent pas être lus avec les concepts du XXI^e siècle. D'autres regards, d'autres conditions de vie, d'autres représentations les éloignent de nous : mieux vaut voir en « *noir et blanc* », comme des photos anciennes, les témoignages rapportés ou les archives. Cette réserve faite, se pencher sur l'histoire de la création des parcs est pourtant l'occasion de remettre en cause certaines idées reçues, et de prendre du recul sur les enjeux et les projets.

Portés par des personnalités déterminées et parfois influentes, les parcs nationaux ont été d'abord

des utopies tendant à donner à ces territoires un destin exceptionnel ⁵. Les « *pionniers* » des parcs nationaux français ont voulu adapter à notre pays une notion venue du Nouveau Monde à la fin du XIXe siècle et passée par l'étape coloniale. Mais les idées ne sont pas des principes désincarnés : elles « *habitent* » en général des destinées humaines bien concrètes, inscrites dans un contexte culturel donné, influencées par leur époque, et qui lui donnent en retour de nouvelles perspectives.

Les « *pionniers* » des parcs venaient d'horizons divers : les uns intellectuels, créateurs ou scientifiques, d'autres naturalistes, forestiers, chasseurs, des élus, des fonctionnaires, des militants associatifs et des fonctionnaires de l'État. Les uns étaient soucieux de préserver leurs territoires d'une exploitation prédatrice sans en refuser toutefois le développement, les autres militaient pour la sauvegarde des espèces et des paysages, et la plupart étaient animés aussi d'un souci humaniste voire spirituel. La préoccupation de modernité ne leur était pas du tout étrangère : comment espérer maintenir in situ la société rurale sans qu'elle bénéficie des avancées du confort, de la santé, de l'éducation, et d'une sécurité économique plus grande ?

5 « *Jamais les utopies ne se réalisent, elles ne sont là que pour faire avancer vers un ailleurs imaginé en réponse à ce qui se révèle être intolérable.* » (André Micoud, « *Aux origines des parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité* »).

L'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) a entrepris d'écrire les biographies de ces « *pionniers* »⁶. Elles font transparaître à la fois la singularité d'une vie et d'un caractère, le contexte d'une époque, et l'aspect contingent de certains événements. Elles révèlent aussi des visions différentes de la nature, à rapprocher, ou à comparer, à celles d'aujourd'hui : préservation de la biodiversité, projet de territoire, solidarité écologique sont des préoccupations tardives dans l'histoire des parcs nationaux. Peut-on dire qu'elles étaient en germe dans les projets initiaux ?

Ces biographies nous offrent quelques jalons pour dresser un « *portrait de famille* » où les descendants actuels discerneront les continuités et les ressemblances mais aussi les ruptures et les évolutions. A chacun d'en apprécier la légitimité, l'opportunité ou l'efficacité, de même que la fidélité au projet initial.

et vous ?

Peut-être serez-vous interpellés par ce regard vers le passé ? Sans doute avez-vous des contacts, des souvenirs, des documents qui pourraient être exploités ? Si l'essentiel est bien de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel (et culturel) intact, il importe aussi de transmettre l'histoire de la création

6 Quelques extraits de biographie sont présentés dans ces pages (parmi les premières rédigées sur la centaine à venir).

et de l'évolution des parcs, qui les a faits tels qu'ils sont. Il serait bon que les nouvelles générations d'agents des parcs ne l'ignorent pas. Pour cela il faudrait que chaque agent, administrateur ou conseiller scientifique ait à cœur de conserver les images, les témoignages, les documents de notre « *album de famille* » commun.

L'important n'est pas de sculpter ainsi dans le marbre une identité supposée mais de savoir d'où l'on vient, pour mieux comprendre les ressorts du territoire et des hommes qui l'habitent, et pour considérer l'actualité présente sous cet éclairage.

Ce texte doit tout à la collaboration et aux travaux de de Pierre Merveilleux du Vignaux (« *L'aventure des parcs nationaux, fragments d'histoire* »), d'Henri Jaffeux (AHPNE, www.ahpne.fr), d'Isabelle Mauz (« *Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise* ») et Karine-Larissa Basset (« *Aux origines du Parc national des Cévennes. Des précurseurs à la création*») et il a bénéficié de la relecture de Gilles Landrieu (Parcs nationaux de France) et Jean-Pierre Raffin. Cette démarche d'intelligence collective a rendu possible la rédaction de ce livret par :

Michelle Sabatier (« *Communiquer pour l'environnement, la culture et le territoire* », picnoir@gmail.com).

Août 2010

Ce livret accompagne l'exposition :

« Pionniers, aux origines des parcs nationaux : un album de famille »

Documentation fournie par :

AgroParisTech-ENGREF, centre de Nancy. André Daniel. André Gilbert. Archives départementales de Guadeloupe et commune de Saint-Claude (Joseph Coussin). Archives départementales des Alpes-Maritimes. Archives départementales des Hautes-Alpes . Basset Karine-Larissa, « *Aux origines du Parc national des Cévennes, des précurseurs à la création* ». BiOikos, Sylvie Richard. Bibliothèque du tourisme et des voyages. Bobbé Sophie. Centre de documentation Font-Vive. Cans Bernard. Club alpin français. Conseil général des Alpes-maritimes. Cresp Raymond. Faure Daniel. Fédération française des sociétés de sciences naturelles : « *Les parcs nationaux* » (1970). Feuvrier Jean-Pierre . Flurin René. Gallica – Bibliothèque nationale de France (Armand Cassagne). Gip Calanques. Jaffeux Henri . Glass Bernard. Ligue de protection des oiseaux. Massilia. Mauz Isabelle, « *Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise* » . Merveilleux du Vignaux Pierre. Ministère de l'agriculture. Musée Dauphinois . Nicolay Patricia. Office national des forêts. Parc amazonien de Guyane. Parc national de la Guadeloupe. Parc national de La Réunion. Parc national de Port-Cros. Parc national des Cévennes. Parc national des Ecrins. Parc national des Pyrénées. Parc national du Mercantour. Parc national de la Vanoise. Parc national suisse. Parcs nationaux de France. Parc naturel régional de Camargue. Parco delle Alpi Marittimi. Petit Jean-Marie. Raffin Jean-Pierre. Reille Antoine. Revue Pyrénées. Ricard Denyse. Rivières et forêts n° 8 (1957) « *Réserves, parcs naturels de France* ». Settimo Roger. Singelin Patrick. Société des excursionnistes marseillais. Société nationale de protection de la nature. Thomas Claude. « *Tour du monde (Le) – le parc national de Etats-Unis* ». Touring club de France. Truchet Pierre.

Maître d'ouvrage : Parcs nationaux de France

Maître d'oeuvre : Michelle Sabatier, rédaction, commissariat d'exposition d'exposition et recherche iconographique (Communiquer pour l'environnement, la culture et le territoire - picnoir@gmail.com)

Conception et réalisation graphique de l'exposition : Mediaterra (www.mediaterra.fr)

Support et impression CBS PLV Expo (www.plv-expo.com)

Conception et réalisation du livret : Parcs nationaux de France - Service communication (www.parcsnationaux.fr)

Imprimé par Imprimerie Clément 30120 Le Vigan - Octobre 2010

© Parcs nationaux de France

**Parc national des Cévennes**

6 bis, place du Palais
48400 FLORAC
Tél : 04 66 49 53 01
www.cevennes-parcnational.fr

Parc national des Ecrins

Domaine de Charance
05000 GAP
Tél : 04 92 40 20 10
www.ecrins-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe

Habitation Beausoleil
Montéran
97120 SAINT-CLAUDE
Tél : 05 90 80 86 00
www.guadeloupe-parcnational.fr

Parc amazonien de Guyane

1 rue Lederson
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tél : 05 94 29 12 52
www.guyane.gf

Parc national du Mercantour

23 rue d'Italie
BP 1316
06000 NICE
Tél : 04 93 16 78 88
www.mercantour.eu

Parc national de Port-Cros

Allée du Castel Sainte-Claire
83418 HYERES Cedex
Tél : 04 94 12 82 30
www.portcrosparcnational.fr

Parc national des Pyrénées

Villa Fould
2 rue du IV septembre
BP736
65007 TARBES
Tél : 05 62 54 16 40
www.parc-pyrenees.com

Parc national de La Réunion

112 rue de Sainte-Marie
97400 SAINT-DENIS
Tél : 02 62 90 11 35
www.reunion-parcnational.fr

Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard
BP 705
73007 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 79 62 30 54
www.parcnational-vanoise.fr

**Groupement d'Intérêt Public
des Calanques**

Parc d'Affaires Marseille Sud
Le Paradou Bât A4
13009 MARSEILLE
Tél : 04 91 72 65 73
www.gipcalanques.fr

Parcs nationaux de France

Château La Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 MONTPELLIER
Tél : 04 67 52 55 23
www.parcnationaux.fr